

LA CGT SIGNATAIRE DE L'ACCORD NAO 2021



UNE SIGNATURE CGT QUI N'EST PAS UNE CARTE BLANCHE !

Même si le compte n'y est pas, la CGT a décidé de signer cet accord en cohérence avec sa démarche démocratique

La CGT vous présente ses vœux pour 2021 et remercie toutes les personnes qui ont participé à la mobilisation du 22 décembre, ainsi que tous les salariés qui nous font confiance

Notre objectif : que les NAO 2021 améliorent vos conditions de vie, particulièrement dégradées avec la situation sanitaire, et pour maintenir et développer l'emploi dans l'entreprise.

La CGT a **contesté le calendrier** de la direction. Notre avis était qu'elle voulait empêcher **votre intervention** dans une négociation qui vous concerne. Tout au long des négociations, nos représentants ont développé de fortes **revendications**, avec l'aide de nos syndiqués et votre participation. Pour couronner le tout, la direction a inventé un **chantage ridicule** au nombre de signataires.

Malgré le contexte de congés de fin d'année, la CGT a décidé de **consulter** ses adhérents et les salariés de FRAMATOME. **Nous tenons à vous remercier pour votre participation à ce vote.** Cette consultation s'exprime majoritairement pour la signature, nous appliquons donc votre décision.

Pour la CGT, une signature est synonyme d'exigence et de responsabilité. C'est pourquoi elle n'a pas remis un chèque en blanc à la direction. Nous espérons que la mise en place de cette démarche permettra une implication croissante de chacun dans le dialogue social de notre entreprise.

Votre mobilisation suite à notre appel à un mouvement de grève sur tous les sites de Framatome et la pression de la CGT en réunion ont permis de faire monter de 0.3% l'AG et de 9€ le talon qui sera à 34€.

L'enveloppe AI des IC est de 2,2%

Nous maintenons les revendications suivantes :

- Mise en place d'une grille de salaire unique Framatome revendiquée CGT ;
- Prime de vacances de 1000 € pour tous les sites de Framatome ;
- Ouverture d'une négociation pour la semaine de 32 heures ;
- Ouverture d'une négociation pour un accord cadre reclassement avec formation et garantie de rémunération ;
- Augmentation de la part employeur sur les chèques CESU ;
- Intégration d'un pourcentage de l'enveloppe intéressement dans le salaire de base et indexée aux grilles salaire des sites ;
- Augmentation des participations employeur sur les tickets-restaurant et la restauration d'entreprise à 60% part employeur ;
- Augmentation des panier-repas jour et nuit de 10% avec indexation à l'AG.

Contacts : Laurent Fernandez, Franck Rollet, Laurent Roussel, Mehdi Deschanet - dsc@cgt-framatome.org